

LOT 3 FICHE-PROJET 1

Diffusion des possibilités de recours aux structures de soutien à la création et/ou la gestion de logements publics.

Description du projet:

L'opération permettra donc de répondre à une demande concernant un type de logement précis (logement d'urgence, de transit, d'accueil, etc. ...), lequel n'existe pas encore sur le territoire communal. Mais également de proposer à tous les Oheytois des formules de logements en adéquation avec leur situation familiale spécifique (provisoire ou non). Cette réflexion sera menée globalement sur l'ensemble du territoire communal, voire transcommunal.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'actualiser le cadastre des logements inoccupés (lequel a été réalisé en 2008) et pour cela de trouver une méthode appropriée et légale.

Dans un second temps, informer/sensibiliser/conscientiser les propriétaires à la réhabilitation de leur bien puis à son éventuelle location, via l'AIS (notamment mais pas exclusivement). Ainsi, les propriétaires concernés devraient recevoir un courrier pour les avertir des différentes possibilités relatives à la réhabilitation de leur bien.

Dans un troisième temps, la Commune pourrait alors envisager la mise en application de la taxation des logements inoccupés.

Des articles sont déjà parus dans l'Info'Ohey à ce sujet.

Origine de la demande :

- GT défi 2
- Collège
- Population Oheytoise

Justification :

Il y a un déficit de logements locatifs à prix réduits voire moyen sur le territoire. Les jeunes ménages, par exemple, ne trouvent pas de logement correspondant à leur profil. De plus, certains logements sont abandonnés et détériorent l'image générale de leur quartier. L'AIS permet à la fois de réhabiliter (remise en état/rafraichissement) ces logements et de permettre à un public aux revenus plus faibles de trouver un logement décent.

Public :

- Les habitants de la Commune
- Les personnes à plus faibles revenus

Porteurs :

- La Commune

Contribution au Développement Durable :

- Augmentation du nombre de logements à destination des personnes à faible revenus
- Intégration sociale
- Mixité sociale/intergénérationnalité
- Réhabilitation de bâtiments

Indicateurs possibles de résultat:

Réponses aux objectifs :

Lien avec les projets :

Etat d'avancement :

- Création d'un service communal du Logement
- Information dans Inf'Ohey

Prévu en 2011/2012 :

- Recensement des logements inoccupés

Priorité :

LOT 3 FICHE-PROJET 2

Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et notamment l'éclairage public

Description du projet :

L'installation de systèmes de comptage de combustible et/ou d'énergie sur les principaux appareils de production de chaleur des bâtiments communaux permettra une amélioration significative de la collecte de données pour le suivi du cadastre et de la comptabilité énergétique pour le bâti communal d'Ohey.

Le stockage des informations de consommation sur une base de données en lieu et place de fichier excel simplifiera grandement la gestion de ses informations.

Le remplacement progressif des luminaires d'éclairages public par des luminaires base consommation.

Origine de la demande :

- Commune
- Le conseiller en énergie
- Le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec le groupe énergie (càd groupe constitué de ménages oheytois intéressés par la réduction de leur consommation énergétiques).

Justification du projet :

Sur les 733MWh consommé par l'ensemble des services communaux 219MWh sont destinés à l'éclairage public soit 30% de la consommation totale.

Localisation :

- La Commune

Statut au plan de secteur :

Statut de propriété :

Tâches à réaliser :

Objectifs visés :

2, 3

Programme de réalisation :

- Engagement d'un conseiller en énergie
- Cahier des charges bilan carbone
- Réunions d'information sur l'isolation/énergies renouvelables
- Manifestation JD² du 11 septembre 2010
- Bilan carbone
- Réunion AIEG
- Système de voiturage via le GAL

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le cadastre énergétique est complet et la comptabilité énergétique est en place.

Le Bilan Carbone sera terminé avant septembre.

Programmation dans le temps :

Prévu en 2011/2012 : Approfondissement des actions vers le public

Les impacts du projet :

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Annexe(s)

LOT 3 FICHE-PROJET 3

Réflexion sur la réaffectation de bâtiments religieux communaux, après leur désacralisation

Description :

La Commune d'Ohey est actuellement, à l'instar de nombreuses communes, confrontée à une difficulté majeure en matière de bâtiments religieux communaux, face à leur dégradation et aux coûts importants nécessaires à leur conservation. La Commune possède au moins six grands édifices religieux et différents édifices plus modestes.

Il apparaît de plus en plus évident que la conservation de l'ensemble des bâtiments communaux religieux est devenue impossible et difficilement justifiable par ailleurs, au regard de l'utilisation réelle de ces bâtiments. Il apparaît de plus en plus clair qu'il faudra nécessairement définir une stratégie permettant de choisir parmi l'ensemble de ces bâtiments ceux qui doivent continuer à servir aux besoins religieux et ceux dont la « désacralisation » devrait être envisagée, de manière à pouvoir les entretenir adéquatement.

L'idée est de choisir, sur base de critères objectifs pertinents (analyse multicritères), les édifices religieux que l'on décide de maintenir à des fins religieuses : les critères seront la qualité patrimoniale du bâtiment, l'état de conservation du bâtiment, l'accessibilité et la situation géographique de l'église. Ces bâtiments feraient alors l'objet d'un plan d'entretien sérieux permettant leur conservation optimale.

En conséquence, les autres bâtiments religieux feraient l'objet d'une réflexion dans le cadre d'une désacralisation potentielle, de manière à déterminer quelle réaffectation peut être envisagée de manière sociale et économique, et les sources de financement possibles.

Dans ce contexte, bien entendu, les subsides PCDR seront importants pour cofinancer des réaffectation s'inscrivant dans la ligne des défis et objectifs de notre PCDR

Justification :

- Etat de conservation difficile des bâtiments communaux religieux
- Investissements considérables nécessaires, trop élevés au niveau budgétaire pour une commune de la taille de celle d'Ohey
- Réduction importante de l'utilisation des bâtiments religieux
- Nécessité d'établir un véritable état des lieux de la situation et de définir une stratégie réaliste au regard de l'utilisation de ces bâtiments et des capacités budgétaires de la commune

Origine de la demande :

- Collège communal
- Conclusions des réunions citoyennes organisées dans le cadre de la préparation du diagnostic participatif
- CLDR

Public :

- Tout public

Porteurs :

Les Fabriques d'Eglise
La Commune
La CLDR

Contribution au Développement Durable :

- Sur le plan environnemental : rationaliser l'utilisation des bâtiments religieux revient à réduire les besoins en chauffage et en entretien de ces bâtiments et à réduire l'impact environnemental de ce chauffage et de cet entretien en faisant mieux correspondre les besoins et les moyens et en permettant par la rationalisation un réinvestissement optimal qui tiendra alors compte des priorités environnementales dans la réfection des bâtiments
- Sur le plan économique : la maintenance et la rénovation de l'ensemble des bâtiments religieux communaux est devenue intenable pour le budget de la Commune et par voie de conséquence pour la population qui finance la commune au travers de ses contributions. Une rationalisation de ces bâtiments et de leur utilisation s'inscrit donc dans une approche économique et budgétaire indispensable et qui ne peut qu'être positive
- Sur le plan social : l'établissement d'un plan stratégique et la potentielle réaffectation des bâtiments religieux permettra de mieux répartir les bâtiments communaux entre les différentes fonctions qu'elle a à assumer et ouvrira des possibilités d'utilisation sociale, culturelle ou associative des bâtiments ainsi reconvertis.
- Sur le plan culturel : audit des bâtiments permettra un rappel historique global de ces bâtiments et la conservation des plus intéressants dans le temps tandis que la réaffectation d'autres peut permettre une réorientation culturelle

Indicateurs possibles de réalisations et de résultats:

- Etablissement d'un audit et bilan détaillés des bâtiments religieux communaux, de leur valeur patrimoniale, analyse afom
- Définition d'une stratégie globale
- Nombre de bâtiments religieux réaffectés

Réponses aux défis :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Objectif A. Encadrer le développement de l'urbanisation

Objectif J Localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements

DEFI 2 : ADAPTER LE BATI, LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES A L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE MANIERE DURABLE, EN LIEN AVEC LE DEFI ENERGETIQUE

Objectif N : Utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments notamment agricoles

DEFI 3 : VALORISER L'ECONOMIE LOCALE (LES ACTIVITES AU SENS LARGE) ET RENFORCER SON DYNAMISME, EN LIEN AVEC LE DEFI ENERGETIQUE

OBJECTIF U. ADAPTER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS A L'EVOLUTION DES MODES DE VIE

OBJECTIF V. CREER, AMENAGER DES INFRASTRUCTURES DE RENCONTRE ET DE SERVICES A LA POPULATION

Lien avec les projets :

Etat d'avancement :

Première réunion de concertation avec les fabriques d'église menée en 2011

Prévu en 2011/2012 :

- Analyse des besoins/opportunités

LOT 3 FICHE-PROJET 4

**Amélioration des abords des exploitations agricoles
(image du secteur agricole)**

Description :

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des agriculteurs et de favoriser une intégration paysagère des exploitations agricoles dans le but de conserver et de valoriser le patrimoine naturel rural. Aménager les abords d'une exploitation est aussi une démarche indispensable si l'agriculteur souhaite accueillir du public sur sa ferme. Une approche globale est nécessaire pour que le projet intègre simultanément le fonctionnement de l'exploitation, son évolution et les spécificités territoriales. Ce projet comprend également une composante de réduction de déchets divers (plastiques, vieux engins agricoles,...) issus de l'exploitation, d'étude de systèmes alternatifs à l'utilisation de pneus pour le maintien des silos,...

Lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager, la première étape consiste à faire l'état des lieux des abords de la ferme. L'exploitation s'inscrit dans un paysage (bocage, tiges, chavées,...) qu'il est essentiel d'analyser afin d'opter pour des aménagements adaptés. Certaines questions doivent se poser : d'où est vue l'exploitation ? Que voit-on depuis l'exploitation ? Il est important de bâtir un projet qui soit en cohérence non seulement avec le patrimoine existant mais aussi en harmonie avec les contraintes de production de l'exploitation.

En ce qui concerne l'organisation de l'aménagement, l'entrée de la ferme est un point à privilégier car c'est la première image de celle-ci. Elle doit être agréable et attractive et peut faire l'objet d'une attention particulière, pour renforcer l'identité du lieu. Séparer l'accès de l'habitation de celui de l'exploitation permet de gagner en propreté et en sécurité.

Au cœur de la ferme, l'aménagement de la cour est à l'image de la qualité du cadre de vie, de travail et d'accueil recherchée par les agriculteurs.

Il est important d'étudier les déplacements et les dessertes entre les bâtiments, les stockages, la maison d'habitation et les lieux d'accueil. Le projet devra ainsi prévoir pour les circulations : des emprises délimitées, des aires de stationnement et des plantations de bords de chemins qui intègrent les bâtiments et améliorent le cadre de vie.

Pour les fermes pratiquant une activité d'accueil, l'aménagement paysager peut s'étendre au-delà des abords des bâtiments d'exploitation par la réalisation d'un petit parcours permettant de montrer le rôle du producteur agricole, son action de créateur et de gestionnaire des paysages ruraux.

L'absence totale de végétation autour d'un bâtiment donnera l'impression qu'il est posé artificiellement sur le paysage.

L'utilisation des végétaux est privilégiée pour aménager les abords de ferme car ils offrent une variété importante de volumes, de couleurs, de densité, en fonction des espèces et de la disposition retenue (alignements, vergers...). L'arbre et l'arbuste jouent de multiples rôles dans le paysage. Un arbre isolé peut servir de repère visuel. En groupe, les arbres et arbustes mettent en valeur un corps de ferme, délimitent les espaces, masquent une vue, guident un regard, filtrent le bruit, protègent du vent... Haies, alignements, bosquets atténuent et structurent les volumes importants des hangars contemporains. Ils soulignent et mettent en valeur l'architecture traditionnelle. L'objectif sera bien d'accompagner harmonieusement l'exploitation en la reliant aux éléments naturels. Pour ne pas générer de rupture, le choix des végétaux pour composer ces plantations devra se porter sur des essences locales. Par exemple, dans notre région, la plantation de fruitiers de variété ancienne et résistante peut facilement accompagner le bâti au paysage.

Dans chaque projet d'aménagement, il est indispensable de réfléchir à l'entretien des espaces aménagés (temps de tonte ou d'arrosage...) et de veiller à chercher des solutions simples peu consommatrices en temps. Parfois, une simple bande engazonnée suffit pour rompre l'ambiance peu accueillante d'une cour trop minéralisée. Quelques arbres peuvent suffire à adoucir la perception d'un bâtiment trop imposant.

Ces dernières années, la réorganisation des exploitations s'est souvent accompagnée d'ajout de bâtiments aux tailles parfois imposantes. Le bâti agricole joue aujourd'hui un rôle important dans la composition d'un paysage rural. Les bâtiments modernes ont des caractéristiques propres (volumes, couleurs, matériaux...) qui peuvent créer une rupture avec l'habitat existant. Les ouvrages annexes (fosses, silos...) ne facilitent pas leur insertion.

L'intégration d'un bâtiment dépend donc de l'aménagement de ses abords mais aussi de sa conception. L'objectif de l'intégration paysagère est d'établir une continuité avec l'environnement immédiat. Il ne s'agit pas de cacher les bâtiments, mais de leur donner une place dans le paysage en réfléchissant à leur implantation en fonction de la topographie et par le choix des matériaux. L'orientation d'une construction par rapport aux lignes de pentes a une incidence sur son impression de naturel. Il est préférable par exemple d'éviter les lignes de crêtes.

Quant aux matériaux utilisés, la pierre renforce le caractère d'une ferme, son appartenance à un terroir. C'est aussi un témoin de savoir-faire traditionnel. Le bois est un matériau très présent dans les campagnes. Barrières, clôtures et portails s'intègrent facilement dans le paysage. Pour la construction ou la rénovation de bâtiments, le bois présente aussi l'intérêt de se mélanger facilement avec d'autres matériaux.

Enfin, un aménagement paysager réussi est un atout important pour valoriser l'image du secteur agricole. Ce travail d'aménagement contribuera également à améliorer la qualité de vie et l'organisation du travail au sein de l'exploitation. Ce projet

favorisera aussi l'entente, la compréhension et l'acceptation entre les ruraux et les néo-ruraux.

Origine de la demande :

La demande vient de la CLDR.

Le Public plus particulièrement touché est tout le secteur agricole, les citoyens oheytois (anciens et nouveaux-arrivants), les promeneurs, touristes,...

Les porteurs du projet sont les membres de la commission rurale, la conseillère en aménagement du territoire, les conseillères en environnement, les agriculteurs, la CCATM, ...

A sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec la commission rurale.

Justification du projet :

Ce projet est déterminant car :

- Il améliorera l'image du monde agricole vis-à-vis des habitants (anciens et nouveaux)
- Cela renforcera l'identité rurale, agricole des villages de la commune, et contribuera à éviter la banalisation des villages, leur perte d'identité.
- Ce projet est susceptible de plaire à tous les habitants, peu importe leur âge et leur profil socio-économique. Il permettra donc de renforcer les possibilités de rencontres entre personnes qui se connaissent peu (mixité sociale).
- Cela permettra de participer au développement touristique, de par des journées « fermes ouvertes » par exemple ou autres animations
- ...

Localisation :

Ce projet pourrait être réalisé dans toutes les exploitations agricoles situées sur le territoire communal.

Statut au plan de secteur :

Zone agricole principalement et parfois en zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

Chez des privés (à définir)

Tâches à réaliser :

Différentes étapes pour chaque projet d'aménagement :

1) *Etude paysagère de l'exploitation comprenant :*

- une analyse paysagère des lieux et du patrimoine bâti traditionnel,
 - des propositions d'aménagement,
 - un cahier des charges sommaire des travaux à réaliser,
 - un estimatif du coût des réalisations.
- 2) Procéder aux aménagements paysagers : plantation d'arbres champêtres, ornementaux ou fruitiers, d'essences locales, murets, clôtures, etc...

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivants :

Objectif B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages

Objectif C : Protéger et affirmer les paysages condruziens

Objectif T : soutenir l'agriculture locale

Il répond par ailleurs aux défis n°1 et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Programme de réalisation :

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Etat du dossier :

- Point inscrit dans les travaux de la Commission rurale
- Projet de partenariat à finaliser avec le secteur agricole
Prévu en 2011/2012 ??

Programmation dans le temps :

Les impacts du projet :

Aspect environnemental : participation au développement du maillage écologique de la commune, intégration paysagère du bâti, diminution de l'utilisation de plastiques agricoles, développement d'alternatives plus respectueuses de l'environnement pour les silos et autres stockages,...

Aspect socio-culturel : acceptation et meilleure compréhension du secteur agricole auprès des habitants, amélioration du cadre de vie des habitants, renforcement de la cohésion sociale au sein du village, possibilité d'organiser des journées « fermes ouvertes » ou autres pour favoriser les rencontres et les échanges entre les agriculteurs et la population.

Aspect économique : possibilité de diversification telle que l'accueil à la ferme, meilleure organisation de l'exploitation, retombées positives pour une certaine forme de tourisme rural,...

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

LOT 3 FICHE-PROJET 5

Elaboration d'une charte sur la vie en milieu rural

Description :

La difficile compatibilité entre les fonctions agricoles et résidentielles du milieu rural, de même que la diversité de provenance des habitants (ruraux et néo-ruraux) constituent des menaces à prendre en considération pour le maintien du cadre de vie et du « bien vivre ensemble ».

Les conflits naissants reposent essentiellement sur la méconnaissance de cette multiplicité de fonctions et de personnes. Les sources de désaccords sont aujourd'hui nombreuses au cœur de nos villages : exclusion voire dualisation sociale, incivilités, incompréhension entre anciens et nouveaux habitants, micro-conflits de voisinage, conflits potentiels entre les représentations de la vie à la campagne,...

En effet, de nouveaux citoyens choisissent un village comme nouveau cadre de vie et viennent y partager un territoire qui est aussi de longue date le lieu de travail des agriculteurs et éleveurs locaux. Il s'agit là d'une réalité à prendre en considération dans le cadre d'une opération de développement rural.

Il convient donc de creuser la piste de la médiation pour désamorcer les potentiels conflits de voisinage, communiquer sur les grands projets touchant au cadre de vie des habitants, améliorer l'information sur les réalités locales.

Réaliser une charte de vie en milieu rural est une façon parmi d'autres d'établir cette communication et de favoriser une compréhension mutuelle. Cette charte, conviviale et non moralisatrice, exposera, à travers des exemples concrets et bien illustrés, les sources possibles de conflit ou de mal compréhension et les façons de les appréhender, de les accepter et des les prévenir.

Les rédacteurs pourront s'inspirer des chartes réalisées par la Commune de Fernelmont, le GAL Gesves-Assesse, la Commune de Herve,...

Cette charte sera distribuée en toutes-boîtes et, systématiquement, à chaque nouvel habitant.

Origine de la demande :

Les agriculteurs locaux
La CLDR
La commune

Justification :

Résidentialisation-périurbanisation

L'espace rural connaît depuis plusieurs années un processus particulier que l'on peut appeler le phénomène de résidentialisation, c'est-à-dire une mutation fondamentale du rapport aux villages qui deviennent des lieux d'habitat retenus d'abord pour leur environnement physique et social.

Ce processus de périurbanisation est essentiellement dû aux facteurs suivants : la détérioration du cadre urbain (augmentation des pollutions et nuisances, insécurité, dégradation du bâti, diminution des espaces verts, ...), le développement significatif du parc automobile et des infrastructures routières, l'augmentation du niveau de vie, les mouvements qui prônent le retour à la nature et la recherche d'une meilleure qualité de vie mais aussi la prédisposition ou le volontarisme des collectivités locales.

Ce qui est la base de ces choix de lieu de résidence, c'est d'abord une philosophie de vie, le choix d'un cadre et d'une qualité de vie

Il y a donc un changement fondamental du statut des villages : d'un mode de vie contraint par naissance, le village devient un cadre de vie choisi par établissement de résidence. D'un lieu de production lié aux secteurs primaire et secondaire, le village devient un lieu de résidence pour une population dont l'activité se concentre de plus en plus vers un secteur tertiaire délocalisé. La vie au village est dès lors moins autocentrée et donc davantage raisonnée par rapport à un territoire plus vaste, en ce compris la ville.

Changements sociaux

Les modes de sociabilité prennent de nouvelles formes au sein des villages. Elles sont davantage conviviales plutôt qu'identitaires, centrées la plupart du temps sur le triple principe de la rencontre peu formelle, très épisodique et à l'extérieur de la maison, ne débordant pas sur le quotidien même si apparaissent aussi ces derniers temps de nouveaux réseaux informels d'échanges de services basés sur des principes de réciprocité et de solidarité.

A souligner enfin que la redistribution spatiale de la population au travers de la mobilité se double d'un processus de fragilisation sociale liée notamment à l'évolution du coût de l'immobilier et de l'accès au travail, ce qui provoque un nivellement socio-économique vers le haut. Un des enjeux en termes de développement rural est de prendre en compte ce risque de dualisation sociale.

Localisation :

Sans objet

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Sans objet

Tâches à réaliser :

- Organisation d'un groupe de travail avec des citoyens pour définir les éléments à mettre en évidence dans la charte
- Rédaction de la charte
- Désignation d'un graphiste et mise en forme
- Edition de la charte
- Diffusion de la charte en toutes-boîtes et campagne de communication

Objectifs visés :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique.

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique durable au niveau local : une bonne gouvernance

- A : Encadrer le développement de l'urbanisation
- B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- C : Protéger et affirmer les paysages condruziens
- D : Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- E : Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré
- M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre
- T : Soutenir l'agriculture locale
- W : Développer une politique culturelle
- X : Informer, communiquer, échanger
- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social

Estimation globale du coût :

A étudier au moment opportun (d'autres chartes ont été réalisées avec un budget de 2000€).
Financement possible auprès du Ministre de la Ruralité.

Programme de réalisation :

Réalisation : une phase
Diffusion : de manière permanente

Eléments dont il faut tenir compte dans la priorité à accorder :

Sans objet

Etat du dossier :

Néant

Programmation dans le temps :

Lot 3, 2018-2022

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Par une meilleure connaissance du monde rural et agricole, les villageois auront plus facilement recours aux services et produits offerts par les agriculteurs locaux. Les circuits-courts seront favorisés.

Les impacts environnementaux

Par une meilleure connaissance de leur cadre de vie, les néo-ruraux notamment adopteront des comportements plus respectueux vis-à-vis de la faune et de la flore, entraînant ainsi des impacts positifs pour l'environnement.

Les impacts sociaux

Les relations sociales (ruraux/néo-ruraux, agriculteurs/villageois, jeunes/aînés,...) au cœur des villages seront renforcées. La convivialité sera présente.

Indicateurs de résultats :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre de chartes distribuées	1 par ménage la première année 1 pour chaque nouvel habitant pendant 10	Commune, Etat-Civil

	ans	
La réduction du nombre de plaintes de voisinage	Une baisse de 50%	Police de proximité

Annexes :

Aucune

LOT 3 FICHE-PROJET 6

**Analyse d'opportunités d'aménagements
d'infrastructures adaptées aux nouveaux besoins de la
population dans le domaine sportif.**

Description du projet :

Les différents clubs sportifs oheytois étant en constante évolution, il apparaît que les infrastructures dont ils disposent actuellement sont limités et demandent une extension, une rénovation ou une création.

Il y a lieu de prendre en compte les projets suivant dans le cadre sportif oheytois :

1. Création d'un terrain de football synthétique
2. Création de 2 terrains de tennis couverts
3. Rénovation du sol sportif du Centre Sportif
4. Extension de la petite salle du Centre Sportif
5. Extension de la réserve du Centre Sportif

La Commune a la chance de posséder, sur son territoire, un Centre Sportif Local reconnu et subsidié par la Communauté Française Wallonie Bruxelles depuis 2003. Cet outil devra être le point d'ancrage des différents projets afin de respecter le décret visant l'organisation du sport en CFWB.

Origine de la demande :

L'origine de la demande provient principalement des clubs sportifs de l'entité à savoir le RSC Oheytois pour la création d'un terrain synthétique, le TCG Ohey pour les tennis couverts et l'asbl Centre Sportif d'Ohey pour la partie concernant le hall.

Justification du projet :

L'évolution des différents clubs sportifs se traduit par une demande accrue en termes d'infrastructures sportives de qualité.

Le Rsc Oheytois dispose d'un terrain principal qui est utilisé par un grand nombre d'équipe. Cela à pour conséquence l'abîmement trop rapide du terrain, dès l'arrivée du mauvais temps, le terrain est dégradé en de nombreux endroits et amène le report de matchs et la suppression d'entraînements.

Le TCG Ohey dispose de 5 terrains de tennis plein air mais est tributaire de la météo pour organiser ses cours en été et surtout les rencontres d'interclubs. Le comité est donc demandeurs de 2 terrains de tennis couverts afin de pouvoir maintenir une activité tennistique en cas de mauvais temps ainsi qu'en hiver.

Le fait de pouvoir jouer en hiver permettrait également une diminution des heures d'occupations de la grande salle du Centre

Sportif. Les autres clubs utilisateurs pourraient dès lors augmenter le nombre d'entraînements et par conséquent d'équipes.

L'asbl Centre Sportif étant arrivée à son maximum de capacité d'utilisation souhaite agrandir sa réserve afin de stocker le matériel sportif dans les meilleures conditions. Ce projet va de pair avec l'augmentation de la superficie de la petite salle, en effet, les clubs sont trop à l'étroit lors des séances de Tae Kwon Do ou de Turbo Kick Power notamment.

La rénovation du sol est justifiée en partie par les nouvelles règles concernant la raquette du terrain de basketball qui devra être mise à jour pour la saison 2012-2013. Des traces d'usures importantes apparaissent à certains endroits plus utilisés (poteaux de volley, raquettes de basket, espaliers, ...).

Localisation sur le territoire communal :

Le site retenu pour le terrain synthétique est situé à l'arrière du Centre Sportif Communal - Voie du Rauyisse - 5350 Ohey

Le site du TCG Ohey est situé Rue de Reppe - 5350 Ohey à proximité du Centre Sportif.

Ces projets sont tous situés dans une même zone, c'est un point positif car cela permettrait la création d'un point sportif central pour la commune d'Ohey.

Statut au plan de secteur :

Statut de propriété :

Le site sportif « Centre Sportif » est une propriété communale. En cas d'agrandissement, il serait nécessaire que la commune fasse l'acquisition d'un terrain supplémentaire afin de permettre la meilleure disposition possible des nouvelles infrastructures.

Taches à réaliser

- Prévoir une réunion avec les clubs concernés
- Prévoir une réunion avec les autorités subsidiantes (Infrasports)
- Fixer l'ordre de priorité des projets

Objectifs visés :

L'objectif principal est de permettre une moderniser des infrastructures sportives communales et de créer un pôle sportif principal pour la commune d'Ohey.

Estimation globale du coût :

A l'heure actuelle, il est impossible de chiffrer précisément ces projets. Il est toutefois possible d'avancer les chiffres suivants :

- Création d'un terrain de football synthétique : 650 000 €
- Création de deux terrains de tennis couverts : 500 000 €
- Rénovation de la surface sportive du Hall : 50 000 €

Ces projets pourront faire l'objet d'une subvention auprès de la Région Wallonne à hauteur de 75%.

Programme de réalisation :

Le programme pourra être établi une fois l'ordre de priorité fixé ainsi que le budget communal disponible.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Nombre de sportifs concernés
- Résultats sportifs récents
- Objectifs réalisables en termes de résultats sportifs
- Formation des jeunes
- Santé du club sportif
- Projet sportif global pour la commune d'Ohey

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Désignation d'un architecte pour le projet terrain synthétique et le projet tennis.
- Plan d'architecte pour le football et le tennis
- Dépôt d'un dossier de demande de subside pour le terrain synthétique

Programmation dans le temps :

Fonction de la priorité des différents projets.

Les impacts du projet :

- Economique : l'impact économique est important car cela nécessite des dépenses importantes pour la commune. Cela demandera également plus de travail pour les ouvriers communaux qui seront chargés de l'entretien et pour l'asbl Centre Sportif qui devrait englober la gestion du terrain synthétique en plus du Centre proprement dit.
- Social : le regroupement des activités sportives permettrait la création d'un pôle brassant plus de 1000 sportifs et accompagnants par semaine sur un même site. Les échanges sociaux seraient par conséquent importants.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

1. Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet est censé répondre).
2. Indicateurs de réalisation (liés au projet).

Annexe(s) :

LOT 3 FICHE-PROJET 7

Classement de sites ou de monuments

Description :

Ce projet consiste, sur base d'un inventaire exhaustif à finaliser à établir une liste des sites et monuments qui seraient susceptibles d'être classés par la Région Wallonne, d'introduire les demandes et d'en faire le suivi.

Justification (pourquoi est-ce déterminant ?)

Origine de la demande

Public plus particulièrement touché

Porteurs (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet)

A sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec le SI

Indicateurs possibles de résultat:

Réponses aux défis :

1, 4

Lien avec les projets :

Etat d'avancement

Prévu en 2011/2012 :

Priorité

LOT 3 FICHE-PROJET 8**Mise en place d'un projet de village bioénergétique*****Description***

Il s'agit de la mise en place d'un réseau de chaleur dans un ou plusieurs villages sur base de l'exemple d'un village allemand, totalement autonome d'un point de vue énergétique, Jühnde.

Le principe envisagé à priori (en référence à l'exemple allemand) est la biométhanisation, couplée au principe du bois-énergie. Toutefois, d'autres formules de production d'énergie renouvelable pourraient être envisagées.

Un réseau de chaleur consiste à alimenter un ensemble de bâtiments publics et/ou privés en énergie thermique - de chauffage, d'eau chaude sanitaire à partir d'une chaufferie centralisée. Le réseau véhicule la chaleur tandis que le vecteur énergétique reste cantonné à l'unité de production énergétique.

Le village de Jühnde est desservi par un réseau de chaleur d'une longueur de 5500 mètres alimenté par une unité de production énergétique centralisée basé sur la biomasse. Le village de Jühnde est par ailleurs alimenté en électricité par une unité de cogénération.

La volonté de la commune d'Ohey est d'étudier de manière approfondie la faisabilité de transposer l'exemple de Jühnde en Wallonie, au niveau d'un des villages de la Commune. Si l'étude de faisabilité devait confirmer la faisabilité technique, économique et environnementale d'un tel réseau de chaleur villageois, la Commune, en accord avec la CLDR est d'accord sur le principe de lancer une large concertation avec les particuliers et acteurs économiques concernés par ce projet et si cette concertation permet de dégager un consensus sur le développement, de lancer la réalisation du cahier des charges et d'investir dans la réalisation de ce réseau de chaleur villageois pour autant que le niveau de subsides (UREBA , énergie, agriculture, PCDR) puisse rendre ce projet suffisamment attractif tant pour les particuliers que pour la commune et les acteurs économiques et sociaux de la commune, en particulier les agriculteurs.

Justification du projet

- Ce projet peut constituer un soutien important à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Ce projet peut réduire de manière significative la dépendance de la commune et de sa population aux énergies fossiles et créer un investissement local important dans le domaine énergétique
- L'emploi local et micro-régional sera favorisé par le développement des procédés d'énergies renouvelables, par la valorisation des ressources locales et naturelles
- La technique de la biométhanisation peut intervenir comme soutien à l'agriculture en lui offrant une voie de diversification et en améliorant son image auprès de la population.
- Ce projet, par le caractère exemplatif, peut engendrer une fréquentation touristique importante via des visites guidées organisées mais aussi par un soutien aux gîtes locaux.
- L'image de marque de la Commune sera renforcée et dépassera les frontières wallonnes.
- Les ménages verront leur facture énergétique diminuer sensiblement.

Origine de la demande

- Population de la commune (citoyens habitant Evelette et Libois qui ont fait la suggestion
- GT préparatoires à l'élaboration du diagnostic participatif
- CLDR

Public plus particulièrement touché

- Tous les habitants du village directement concernés
- Tous les habitants de la commune, par le caractère exemplatif
- Les touristes et la population wallonne, par le caractère exemplatif
- Les agriculteurs et acteurs économiques de la commune

Autres informations utiles

Concernant la mise en place d'un réseau de chaleur, la Commune a déposé un projet pour le centre du village d'Ohey.

Il s'agit de chauffer une série de bâtiments communaux et/ou collectifs via un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois. Une dizaine de bâtiments sont concernés, à savoir l'administration communale et les bâtiments annexes, le foyer rural, la crèche, le bâtiment d'accueil des consultations ONE, les écoles (maternelles et primaires), la maison Rosoux, le hall sportif, l'église, la salle de la fanfare, la maison de Marie, la Police, le bâtiment du SI et des titres-services. Bref, 460 mètres de réseau pour alimenter des bâtiments qui ont des besoins et des horaires de consommation différents mais complémentaires.

Pour alimenter la chaudière, la Commune pense utiliser le bois qu'elle vend habituellement mais aussi les broyats de haies, déchets de scierie,...

Il s'agit d'un projet assez coûteux pour lequel le temps de retour espéré est toutefois de 10/12ans, moyennant subsides.

Réponses aux défis :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique.

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique durable au niveau local : une bonne gouvernance

- D : Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- E : Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré
- M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre
- Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- T : Soutenir l'agriculture locale

- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social
- Z : Doter la Commune (en tant qu'institution et collectivité territoriale) des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir

Indicateurs possibles de résultat:

Indicateurs de résultat	Cible (10 ans)	Sources de vérification
Energie renouvelable produite part l'installation	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Service communal de développement durable
Réduction des émissions de GES	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Service communal du développement durable
Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Service communal de développement durable
Nombre d'agriculteurs participant au projet	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Commune
Nombre d'emplois créés	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Commune
Diversification économique	A déterminer suite finalisation étude de faisabilité	Commune

Budget estimatif global

1^{ère} estimation de 6 à 8 millions € sur base expérience de Jühnde, à affiner dans le cadre de l'étude de faisabilité

Lien avec les projets :

- Lot 1 projet 6 création d'un réseau de chaleur communal
- Lot 2 projet 8 production d'énergies renouvelables

Etat d'avancement :

- Soirée d'information le 13 mars 2010
- Visite du village de Jühnde
- Etude de préfaisabilité confiée à la FRW

Prévu en 2012/2013 :

- Décision sur la poursuite du processus (choix du site,...)

LOT 3 FICHE-PROJET 9

Investigation de la piste de la réintroduction de l'activité du cheval de trait dans l'action publique

Description du projet :

L'opération consiste à s'inspirer de ce qui se fait en France et dans de plus en plus de communes en Belgique où le cheval de trait est valorisé au travers de travaux et services divers : plantation et entretien des chemins et sentiers, arrosage des cultures, activités forestières, mobilité douce, etc.

Plusieurs projets sont développés actuellement :

- En France, 70 communes, de toutes tailles, font appel au cheval pour des travaux de voirie, d'entretien, d'assainissement ou de transport de personnes ;
- A Arlon, dans le cadre d'un projet européen, le cheval de trait est utilisé dans un projet de tonte des herbes ;
- A Meix-devant-Virton, l'entretien de jardin naturel se fait au moyen du cheval ;
- A Schaerbeek, la commune s'est lancée depuis peu dans la collecte de déchets à l'aide des chevaux

La réflexion devra être menée en collaboration avec le GAL qui s'attèle déjà à la thématique du cheval.

Origine de la demande :

L'origine de la demande vient de la CLDR, du GAL, du PCDN. Les porteurs du projet sont le service de Développement Durable, le GAL, les ouvriers communaux et les éleveurs volontaires pour mener ce type de projet pilote en collaboration avec la Commission rurale. Le public est particulièrement sensible à la valorisation et la réintroduction du cheval : l'impact social est important car les usagers sont rendus alors plus attentifs à l'environnement quand ils voient que les déchets sont ramassés par un cheval plutôt qu'une voiture.

Justification du projet :

Le GAL « Pays des Tiges et Chavées », développe des projets dans l'axe de la filière équestre « Le cheval, partenaire privilégié de la ruralité et atout pour le développement d'Assesse, Gesves et Ohey ».

Ce projet permet donc de répondre à certains des projets visant à développer et professionnaliser la filière équestre :

- favoriser les liens avec l'économie locale
- valoriser les différents métiers liés au cheval
- identifier les demandes communes favorisant la cohabitation harmonieuse avec les habitants

Par ailleurs, ce projet permettra de favoriser les collaborations entre les différents acteurs actifs autour de cette thématique : les éleveurs, les centres de formation (centres d'enseignement agricole, centres équestres, associations, ...), les associations de professionnels de la traction animale, les associations d'insertion par la traction animale, les fabricants de matériel, les collectivités territoriales (communes, groupements de communes,...).

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivant :

- Préserver l'identité rurale des hameaux et villages (objectif B)
- Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré (objectif E)
- Développer un maillage de voies lentes (objectif F)
- Développer des moyens de transport autres que la voiture individuelle (objectif I)
- Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse (objectif Q)
- Soutenir l'agriculture locale (objectif T)

Il répond par ailleurs aux défis n°1, 2, 3 et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Localisation:

Territoire communal

Statut au plan de secteur:

Pas d'application pour cette fiche projet

Statut de propriété:

Pas d'application pour cette fiche projet

Tâches à réaliser:

- Définir les applications et utilisations du cheval au niveau communal

- Fédérer les principaux acteurs et définir leur rôle
- Informer et sensibiliser la population

Estimation globale du coût:

Néant à ce stade.

Programme de réalisation:

Dans un premier temps faire un inventaire des utilisations potentielles

Dans un second temps, contacter les différents acteurs actifs dans la thématique

À tous moment informer les citoyens et les impliquer dans le projet

Élément dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder:

A ce stade, divers éléments doivent encore être rassemblés avant d'envisager une éventuelle concrétisation, ce qui justifie le placement de ce projet en lot 3.

Impacts du projet:

Social: Education des comportements et des mentalités, insertion ou réinsertion sociale des personnes en difficulté. Ce projet permet d'apporter une nouvelle image de la commune ainsi que de certains travaux (comme la collecte des déchets) et des personnes qui y sont astreintes

Environnemental: permet d'entretenir des sites naturels à haut potentiel écologique, permet d'introduire un mode d'entretien et de déplacement plus écologique

Économique: l'investissement dans un cheval plutôt qu'un véhicule motorisé est plus économique et plus polyvalent et plus rapidement amorti. Le cheval redonne du dynamisme économique par la création d'emploi (nouveaux métiers) direct et indirect.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet

- Diversité des services
- Économies réalisées par les achats de matériels
- Impact sur la quantité de déchets produits

LOT 3 FICHE-PROJET 10

Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de « La Tourette » à Evelette

Description :

Le « **Coin des Macrales** » (« Espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs », initiative villageoise subsidiée partiellement par la Fondation Roi Baudouin) remplit son rôle : un « **cœur** » du village a été créé et il est véritablement devenu un **lieu de rencontre** (plaine de jeu, pétanque, aire de pique-nique...).

« **La Tourette** », actuellement **bien communal** partiellement restauré, date de la fin du 19^e S. C'est un petit bâtiment singulier, en forme de tour hexagonale, situé à côté de la Place des Macrales et de l'école communale. Le défi est de valoriser ce bâtiment en y créant un petit **espace culturel et touristique**.

Promotion du village par la création d'un petit lieu culturel atypique qui accueillera des expositions, sera le départ de promenades (projet de « la route des plaques »), etc. Lors de ces activités, La Tourette sera aussi une **vitrine de la commune** (documentation, collaboration du S.I. d'Ohey, cartes de sentiers, etc.).

La Tourette se situe dans les premiers mètres d'une promenade très fréquentée : le « Deep Condroz » et à proximité du GR 575.

Les actions envisagées sont :

- Voir l'intérêt des autorités communales pour l'initiative et solliciter leur soutien et leur collaboration.
- Poursuite de la restauration de La Tourette : la maçonnerie est en bon état, le toit et les châssis sont neufs. Reste à reconstituer l'intérieur du bâtiment...
- Aménagement modulable : lieu de rencontre, parfois d'accueil et d'information, parfois galerie d'exposition,...

Justification (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Projet innovant :

Expérimentation d'un petit lieu d'exposition en milieu rural, géré bénévolement par des habitants (asbl ?).

L'ambition est d'attirer un public qui n'a pas l'habitude de participer à ce type de manifestation et de le fidéliser.

Par exemple, en tissant une trame entre le passé du village et l'avenir : aller de l'expo de photos et d'archives sur Evelette, Ohey et la région (nécessitant le concours des habitants, entraînant des recherches collectives) à l'expo d'art contemporain de qualité (ouverture à un large public en choisissant des thèmes qui s'adressent plus à l'émotion qu'à la connaissance).

Le rêve : le lieu étant assez exigu, arriver à ce que des habitants accueillent occasionnellement chez eux le prolongement d'une exposition...

(Références : Symposium de sculptures sur pierre et exposition dans des jardins privés à Les Avins - « La Maison qui bouge » à Maffe - « Et le bonheur ! » Biennale de Photographie en Condroz à Marchin et alentours - Les Sentiers d'Art à Ellezelles)

Origine de la demande :

Des habitants.

Public plus particulièrement touché :

Porteurs (ceux qui devraient s'impliquer dans la mise en œuvre du projet) :

Porteurs du projet :

Elisabeth Deleu, graduée en tourisme (085 41 23 67)

Paul et Françoise Guilmot, enseignants en arts plastiques (085 61 19 93)

Pierre Halleux, architecte et Cécile Degueldre, psychologue (085 25 25 39)

Contribution au développement durable :

Indicateurs possibles de résultat:

Réponses aux défis :

1, 3, 4

Lien avec les projets :

FP n°17 lot 1 (Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette).

Etat d'avancement :

Prévu en 2011/2012 :

- Analyse des besoins/opportunités

Priorité :

LOT 3 FICHE-PROJET 11

Valorisation et entretien du patrimoine forestier

Description :

Le contexte économique, écologique et social varie d'une forêt à l'autre et le forestier dispose d'un outil puissant qui permet d'intégrer ces notions: **l'aménagement forestier**. Celui-ci permet au gestionnaire de la forêt, de planifier l'ensemble des opérations et de ne pas s'écarter des objectifs fixés à long terme. Par ailleurs et dans un souci de gestion intégrale de toutes les fonctions de la forêt, **l'aménagement forestier multifonctionnel** représente **l'outil de la gestion durable** de la forêt.

Gérer de manière durable, c'est conditionner la politique forestière en prenant en compte les multiples fonctions de la forêt, c'est conserver toute sa potentialité afin qu'elle puisse répondre à des menaces ou à des besoins nouveaux.

Pour garantir cela, une série de critères ont été élaborés et reconnus mondialement. Il s'agit par exemple des critères d'Helsinki (1993) faisant suite aux conférences de Rio de 1992 et qui visent la promotion d'une gestion forestière viable économiquement, écologiquement et socialement.

Le projet consiste à mettre en pratique et faire connaître le plan de gestion forestière. La version actualisée de ce plan, élaborée par le DNF, doit être avalisée, après enquête publique, par le Conseil communal en 2012.

Des liens seront à établir avec le projet de l'arbre, du bois didactique d'Haillot et du réseau de chaleur mais aussi des initiatives prises en la matière au niveau du GAL Pays des tiges et chavées.

Justification (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Dans la forêt multifonctionnelle, il faut gérer l'espace et le temps afin de satisfaire les attentes actuelles et futures. Chacun doit pouvoir y exercer ses activités sans entraver celles des autres tout en évitant de mettre en danger les fonctions essentielles remplies par ces lieux. L'objectif est de trouver un équilibre qui réponde à toutes ces attentes.

A titre d'exemple concret, dans le bois d'Haillot précisément, depuis près de 15 ans, les arbres morts (chênes et autres) sont laissés sur pied jusqu'à ce que les intempéries de l'hiver ne les couchent à terre. Ce bois mort vise à protéger le Lucane cerf-volant, coléoptère qui niche plusieurs années dans les cavités des vieux arbres et troncs en décomposition.

En effet, une certaine gestion forestière, en éliminant les vieux arbres et le bois mort, élimine à la fois l'habitat et la nourriture du Lucane cerf-volant. Lequel, comme la plupart des coléoptères mangeant du bois, est en forte régression dans les forêts d'Europe, où il fait partie des espèces protégées.

Ainsi, la présence de cet insecte dans l'écosystème forestier oheytois témoigne notamment de sa gestion durable. Cette gestion est donc à poursuivre et à intégrer dans une réflexion plus globale (sociale, touristique, économique, ...) de gestion de la forêt.

Origine de la demande :

Groupe de travail de la CLDR, le DNF et le Collège communal

A sa demande, le projet sera mené en concertation et/ou en collaboration avec le PCDN. Le projet sera également mené en concertation et/ou en collaboration avec le groupe énergie (nouveau groupe à constituer avec des membres « individuels » intéressés par la thématique)

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- D : Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- M Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment sur les émissions de gaz à effets de serre et réduction de la consommation énergétique (utilisation des énergies renouvelables, et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets, ...).
- W Développer une politique culturelle

Il répond par ailleurs aux défis n°1, 2, et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Localisation:

Territoire forestier communal

Statut au plan de secteur:

Statut de propriété:

Tâches à réaliser:

- Adopter le plan de gestion forestière au niveau du Conseil communal
- Analyser l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre de nouvelles normes de gestion forestière (certification, ...), notamment sur base d'expériences pratiquées dans d'autres Communes
- Communication vis-à-vis du grand public et des professionnels du secteur forestier.

Programme de réalisation:

- Adopter le plan de gestion forestière au niveau du Conseil communal (phase 1)
- Analyser l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre de nouvelles normes de gestion forestière (certification, ...), notamment sur base d'expériences pratiquées dans d'autres Communes (Phase 2)
- Communication vis-à-vis du grand public et des professionnels du secteur forestier (Phase 3)

Élément dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder:

La concrétisation de la mise en œuvre de cette fiche, en particulier du point de vue valorisation auprès du grand public dépend en partie de la réalisation d'autres fiches.

Etat du dossier :

- Un plan de gestion actualisé existe
- Une réflexion a déjà été entamée et des visites de terrain ont déjà eu lieu concernant de nouvelles techniques et certification de gestion forestière.

Programmation dans le temps :

- Phase 1 : 2012
- Phase 2 : 2013-2014
- Phase 3 : 2015

Impacts du projet:

Environnemental: le principal impact de ce projet concerne bien évidemment l'environnement. Les mesures prises ont et devront continuer à avoir un impact positif, en particulier au niveau de la biodiversité.

Social : Reconnaître à la forêt d'autres fonctions que celle de la production participe à un impact positif d'un point de vue social. Suivant certaines modalités, la forêt joue un rôle de plus en plus reconnu en termes de loisir et de tourisme

Économique: La mise en place de procédure de gestion durable de la forêt participe non seulement au développement économique de ce secteur mais aussi celui du tourisme.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Réalisations :

- Adoption d'un plan de gestion forestière actualisé
- Certification d'un pourcentage de la superficie forestière, par exemple 20% en Pro Sylva d'ici 5 ans

Résultats :

- Observations d'au moins trois espèces emblématiques révélatrices d'une riche biodiversité et d'une gestion durable de la forêt
- Deux séances de sensibilisation par an